



Vous ressentez un effet indésirable médicamenteux : comment réagir ?

INFORMATIONS À DESTINATION DES PATIENTS



Je commence un traitement médicamenteux : conduite à tenir :

- 1** Je lis attentivement la notice du médicament .
- 2** Je prends le médicament selon les instructions prescrites par le médecin (la quantité, la fréquence, la durée).
- 3** En cas de question, je discute avec mon pharmacien ou mon médecin.

En cas d'effet indésirable :

- 1** Je vérifie dans la notice s'il s'agit d'un effet indésirable attendu ou non et quelle est l'éventuelle conduite à tenir.
- 2** Je discute des effets ressentis avec mon médecin et/ou mon pharmacien.
- 3** Je déclare, moi-même ou avec l'aide de mon médecin et/ou pharmacien, le(s) effet(s) indésirable(s) ressenti(s).

La déclaration des effets indésirables :

Comment :

Par mail ou téléphone à la Division de la pharmacie et des médicaments, Service de Pharmacovigilance, en s'aidant ou non du formulaire de déclaration des effets indésirables (voir plus bas).

Quoi :

Tous les effets indésirables (*qu'ils soient ou non repris dans la notice*).

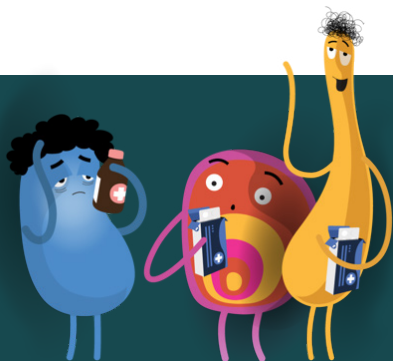
Quelles informations :

- Le ou les médicament(s) concernés (nom officiel, posologie, raison du traitement, durée du traitement, traitement concomitant)
- Le ou les effet(s) indésirable(s) ressentis (symptômes, durée, intensité et évolution)
- Vos coordonnées ou celles de votre médecin et/ou pharmacien (avec moyen de contact en cas de questions)
- Vos informations en tant que patient concerné (initiales, genre, âge, antécédents médicaux pertinents)

Pourquoi :

La déclaration des effets indésirables permet de surveiller les médicaments disponibles au Luxembourg, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous les patients.

Rendez-vous sur www.guichet.lu/pharmacovigilance pour plus d'informations et remplir les formulaires d'aide à la déclaration.



MedSafetyWeek

4-10 novembre 2024

Division de la pharmacie et des médicaments
Service de pharmacovigilance

Tél. (+352) 247-85592
pharmacovigilance@ms.etat.lu

www.sante.lu/dpm
www.guichet.lu/pharmacovigilance